

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	23.04.2024
Thema	Energie
Schlagworte	Energiepolitik
Akteure	Keine Einschränkung
Prozesstypen	Internationale Beziehungen
Datum	01.01.1965 - 01.01.2021

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Ackermann, Marco
Berclaz, Philippe
Bernhard, Laurent
Dupraz, Laure
Eperon, Lionel
Freymond, Nicolas
Mach, André
Mosimann, Andrea

Bevorzugte Zitierweise

Ackermann, Marco; Berclaz, Philippe; Bernhard, Laurent; Dupraz, Laure; Eperon, Lionel; Freymond, Nicolas; Mach, André; Mosimann, Andrea 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Energie, Energiepolitik, Internationale Beziehungen, 1991 - 2018*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 23.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Infrastruktur und Lebensraum	1
Energie	1
Energiepolitik	1
Kernenergie	3
Alternativenergien	5

Abkürzungsverzeichnis

UVEK	Eidgenössisches Departement für Umwelt, Verkehr, Energie und Kommunikation
OECD	Organisation für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung
HSK	Hauptabteilung für die Sicherheit der Kernanlagen
EU	Europäische Union
IAEO	Internationale Atomenergie-Organisation

DETEC	Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
DSN	Division principale de la sécurité des installations nucléaires
UE	Union européenne
AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique

Allgemeine Chronik

Infrastruktur und Lebensraum

Energie

Energiepolitik

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 04.06.1991
ANDRÉ MACH

Le conseiller fédéral Adolf Ogi a présidé, au mois de juin, **la conférence ministérielle de l'agence internationale de l'énergie (AIE)**, consacrée à l'approvisionnement en énergie durant les périodes de crise. A la suite de la guerre du Golfe, elle a recommandé aux différents Etats membres d'essayer de réduire leur dépendance en pétrole vis-à-vis du Moyen-Orient, en diversifiant leurs sources d'approvisionnement, et de constituer des réserves de pétrole pour une période de 90 jours.¹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 18.12.1991
ANDRÉ MACH

A la fin de l'année 1991, la Suisse a signé, ainsi que 34 autres Etats (certains non-européens) la **charte européenne de l'énergie**. L'idée d'un tel texte a été lancée par la commission de la CE; son objectif principal est d'améliorer la coopération entre les pays d'Europe de l'Ouest et ceux de l'Est, notamment en reliant leur réseau énergétique. Tirant la leçon de la crise du Golfe, les pays signataires espèrent renforcer la sécurité de leur approvisionnement énergétique par la mise en place d'un grand marché de l'énergie à l'échelle européenne. En échange de leurs investissements et de leur savoir-faire, les pays de l'Europe de l'Ouest pourront accéder aux immenses ressources énergétiques de l'Europe de l'Est. Pour l'instant, la charte n'est qu'une déclaration politique, définissant les moyens de travailler ensemble, mais il est prévu de la compléter par des protocoles juridiquement contraignants.²

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 19.12.1994
LIONEL EPERON

Les négociations sur le Traité de la Charte de l'énergie se sont achevées avec succès durant le courant du mois de juin. Ce document, qui est principalement destiné à faciliter le transfert des ressources financières et technologiques dans le secteur énergétique vers les pays de l'Est, comporte de nombreux avantages pour la Suisse: il permettra à la Confédération de renforcer l'impact de sa politique d'aide à l'Est, d'améliorer la sécurité de l'approvisionnement énergétique du pays ainsi que d'assurer un niveau élevé de protection et de certitude juridique pour les investissements. Lors de la Conférence de la Charte européenne de l'énergie qui s'est tenue en décembre à Lisbonne (Portugal), la Suisse a signé le Traité de la Charte de l'énergie ainsi que le Protocole sur l'efficacité énergétique.³

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 05.12.1995
LIONEL EPERON

Elaborée par un groupe d'experts mandatés par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), **la Convention sur la sûreté nucléaire – signée en octobre 1995 par le Conseil fédéral – a été soumise à l'approbation des Chambres**. Cet accord, qui ne s'applique qu'aux centrales électronucléaires civiles, représente un progrès considérable quant à la codification des principes fondamentaux de sécurité élaborés par l'AIEA en la matière. Elle permettra en particulier d'améliorer la sûreté des installations nucléaires d'Europe de l'Est et de les désaffecter si nécessaire.⁴

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 14.12.1995
LIONEL EPERON

Les Chambres fédérales ont décidé sans opposition d'autoriser le gouvernement à ratifier le Traité de la Charte européenne de l'énergie ainsi que son Protocole sur l'efficacité énergétique et les aspects environnementaux connexes. Instrument dérivé de la Charte européenne de l'énergie, le Traité a pour principal objectif de consolider la coopération économique dans le secteur énergétique, notamment au plan Est-Ouest. Il devrait ainsi contribuer au redressement économique des pays d'Europe centrale et orientale d'une part, et rendre plus fiable l'approvisionnement des pays de l'OCDE en produits énergétiques, d'autre part. Avec son Protocole, le Traité participe également à la promulgation, sur le plan international, des lignes directrices auxquelles s'attache la Suisse en matière de politique énergétique, notamment en ce qui concerne l'utilisation rationnelle de l'énergie. La Conférence de la Charte, organe politique établi pour gérer le Traité, sera dotée d'un secrétariat aux frais duquel la Suisse devra participer.⁵

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 20.06.1996
LIONEL EPERON

Ayant fait l'objet d'un message transmis aux Chambres en 1995, **la Convention sur la sûreté nucléaire** – qui devrait permettre en particulier d'améliorer la fiabilité des centrales électronucléaires civiles d'Europe de l'Est et, au besoin, de les désaffecter – **a été approuvée à l'unanimité par les Chambres fédérales** qui ont ainsi autorisé le gouvernement à la ratifier. ⁶

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 14.12.1999
LAURE DUPRAZ

Le Conseil fédéral a transmis son message concernant la Convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible usé et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs. Cette Convention a été signée par la Suisse en 1997. Elle prolonge celle de 1994 qui visait à consolider la sécurité des centrales nucléaires civiles, mais qui excluait les déchets radioactifs. La nouvelle Convention a été élaborée sous l'égide de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et fixe, cette fois-ci, des principes et des normes de sûreté dans la gestion des déchets radioactifs. Elle fournit également des directives s'y rapportant. Son champ d'application s'étend au combustible usé, aux déchets radioactifs et aux sources radioactives scellées retirées du service, aux mouvements transfrontières de combustible usé et de déchets radioactifs, ainsi qu'au rejet planifié et contrôlé de substances radioactives liquides et gazeuses des installations nucléaires dans l'environnement. La Suisse dispose d'ores et déjà de l'essentiel des réglementations juridiques et des structures administratives requises; seuls quelques points isolés, non encore réglés par la loi, devront être pris en compte lors de la refonte de la loi sur l'énergie nucléaire. **Le parlement a adopté la Convention au cours de l'année sans discussion et à l'unanimité.** ⁷

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 12.12.2003
PHILIPPE BERCLAZ

L'UE et la Suisse ont décidé de renforcer leur collaboration en matière d'approvisionnement électrique. A cet effet, un groupe ad hoc sera mis sur pied. Son but sera d'assurer une plus grande sécurité de l'approvisionnement et de régler l'accès au réseau de manière uniforme. ⁸

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 24.04.2004
PHILIPPE BERCLAZ

Dans un rapport commun, les autorités de surveillance italienne et française ont conclu que la **Suisse était responsable du black-out** qui avait plongé l'Italie dans le noir le 28 septembre 2003. Selon elles, les gestionnaires du réseau suisse ont adopté des mesures inadéquates, suite à la coupure accidentelle de la ligne à haute tension du Lukmanier. Ces dernières ont conduit à la perte d'une autre ligne acheminant de l'électricité en Italie, celle du San Bernardino. Pour les autorités de surveillance italienne et française, l'attitude des responsables du réseau suisse n'a pas été conforme aux règles de l'Union européenne pour la coordination du transport de l'électricité. Elles plaident pour l'adoption par la Suisse des normes européennes. (Pour la réaction de la Suisse, voir ici) ⁹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 22.11.2006
ANDREA MOSIMANN

Im Mai verabschiedete der Bundesrat ein Mandat für **Verhandlungen mit der EU über ein Stromtransitabkommen**. Aus Schweizer Sicht geht es insbesondere darum, sich auf angemessene Entschädigungen für den Stromtransit zu einigen und den Schweizer Stromhändlern den freien Zugang zum europäischen Markt zu sichern. Das Abkommen soll ferner den Handel mit Strom aus erneuerbaren Energien regeln. Hier kämpft die Schweiz für die Anerkennung ihrer Zertifikate für grünen Strom. Knackpunkt der Verhandlungen dürften die langfristigen Verträge zwischen der Schweiz und der französischen Elektrizitätsgesellschaft EDF werden. Nachdem das Kernkraftwerk Kaiseraugst (AG) wegen dem Widerstand der Bevölkerung nicht gebaut werden konnte, beteiligte sich die Schweiz an den Investitionen für neue Atomkraftwerke in Frankreich. Als Gegenleistung darf sie verbilligten französischen Strom beziehen. Die Schweizer Strombranche beharrt darauf, dass in den Verhandlungen mit der EU diese Langfristverträge mit den französischen Kernkraftwerken eingehalten werden. ¹⁰

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 10.09.2010
NICOLAS FREYMOND

Le Conseil fédéral a décidé d'élargir le mandat de négociation de **l'accord avec l'UE sur l'énergie**. Entamées en 2007, les discussions avec l'UE visaient jusque là essentiellement à une harmonisation des marchés électriques suisse et européen. À l'aune des développements récents de la politique énergétique européenne (notamment le paquet législatif « Energie – climat » adopté par le Parlement européen en 2009), le Conseil fédéral souhaite désormais obtenir un accord bilatéral autonome et modulable, d'abord limité à l'électricité (contrats d'importation à long terme) et aux

énergies renouvelables, avec la possibilité, dans un second temps, d'y intégrer l'efficacité énergétique et les infrastructures.¹¹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 10.05.2011
LAURENT BERNHARD

Les **négociations que la Suisse a engagées avec l'Union européenne** (UE) dans le domaine de l'électricité en 2007 se sont poursuivies au cours de l'année sous revue. Bien que le Conseil fédéral et la Commission Européenne aient fait part de leur volonté d'aboutir à un accord, les pourparlers se sont heurtés à des obstacles d'ordre institutionnel. L'Union européenne exige de la Suisse qu'elle adopte la législation et la jurisprudence communautaire et qu'elle libéralise son marché de l'électricité sur le modèle de l'UE. Quant aux contrats d'approvisionnement à long terme conclus avec la France, l'Union européenne en demande la suppression. En contrepartie, la Confédération exige des compensations financières en faveur des fournisseurs d'électricité suisses. Le Conseil fédéral réclame en outre une intégration permanente dans les nouvelles organisations européennes de coopération des régulateurs d'énergie (Acer) et des gestionnaires des réseaux électriques (Entsoe). Un terrain d'entente devra également être trouvé sur l'harmonisation des objectifs en termes d'énergies renouvelables.¹²

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 08.10.2012
LAURENT BERNHARD

Les **négociations que la Suisse a engagées avec l'Union européenne** (UE) dans le domaine de l'électricité en 2007 n'ont pas avancé. Malgré quelques rencontres bilatérales, ce sont en premier lieu les questions institutionnelles qui ont empêché l'aboutissement d'un accord tant espéré par les entreprises électriques suisses.¹³

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 07.09.2013
LAURENT BERNHARD

Les **négociations que la Suisse a engagées avec l'Union européenne** (UE) dans le domaine de l'électricité en 2007 ont continué à traîner en longueur. Les pourparlers se sont heurtés à des obstacles d'ordre institutionnel. En effet, l'Union européenne exige que la Suisse accepte la législation et la jurisprudence communautaires pour la signature de cet accord. Néanmoins, les deux parties se sont dites confiantes quant à un aboutissement au cours de l'année prochaine.¹⁴

Kernenergie

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 30.06.1992
ANDRÉ MACH

Après plusieurs semaines de tergiversations et de négociations avec les acteurs concernés, **le gouvernement français a décidé** au mois de juin **de suspendre le redémarrage du surgénérateur Superphénix** de Creys-Malville (F). Cette décision faisait suite à la publication d'un rapport de la Direction de la sûreté nucléaire française qui mettait en cause les normes de sécurité de la centrale. Auparavant, les rumeurs d'un redémarrage imminent de la centrale avaient fait réagir vigoureusement les organisations écologistes genevoises et françaises. Le Conseil d'Etat genevois a également interpellé Adolf Ogi afin qu'il intervienne auprès des autorités françaises pour faire repousser toute décision concernant Superphénix jusqu'à la réunion de la commission franco-suisse de sûreté des installations nucléaires. Le redémarrage de Superphénix a été subordonné à la réalisation de travaux nécessaires pour assurer la sécurité de la centrale. D'autre part, une étude sera effectuée pour évaluer la possibilité de convertir Superphénix en une installation spécialisée dans le traitement des déchets nucléaires.¹⁵

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 16.12.1994
LIONEL EPÉRON

Quatre ans après la décision d'arrêter l'exploitation de Superphénix, **les ministres français de l'Industrie et de l'Environnement ont signé en août le dernier décret autorisant le redémarrage progressif** du surgénérateur de Creys-Malville (France). Conçu à l'origine pour produire de l'électricité, Superphénix ne sera plus exploité comme une centrale nucléaire, mais deviendra principalement un réacteur consacré à la recherche et à l'incinération des déchets radioactifs des centrales classiques. Suite à cette décision, les opposants à Superphénix ont mené de nombreuses actions de protestation visant à annuler l'autorisation de redémarrage. Deux recours auprès du Conseil d'Etat français ont notamment été déposés, l'un par le Conseil d'Etat genevois, et l'autre par les villes de Genève, Lausanne, La Chaux-de-Fonds ainsi que dix communes genevoises et plusieurs organisations suisses et françaises de protection de l'environnement. Malgré ces nombreuses oppositions, le surgénérateur a été remis progressivement en fonction. Le Conseil fédéral - qui a pourtant été l'objet de

plusieurs sollicitations, dont notamment une question urgente du groupe écologiste des Chambres fédérales et une lettre du Conseiller d'Etat genevois Claude Haegi (pl) - a déclaré pour sa part ne pas vouloir intervenir auprès des autorités françaises. Le gouvernement a en effet estimé que la centrale de Creys-Malville ne posait pas à la population suisse un risque supérieur à ceux qu'elle accepte communément (Il est à relever que la discussion relative au postulat (Po. 94.3478) présenté par la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie invitant le gouvernement à mettre sur pied une conférence contradictoire où les promoteurs de Superphénix seraient confrontés à des scientifiques indépendants a été renvoyée par le CN).¹⁶

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 03.02.1998
LAURE DUPRAZ

Le gouvernement français a confirmé en début d'année l'abandon du surgénérateur Superphénix de Creys-Malville. Son démantèlement sera long, en raison du retrait du combustible usé et de la vidange du sodium liquide servant au refroidissement.¹⁷

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 02.09.1998
LAURE DUPRAZ

Début mai, **la Direction française de la sécurité des installations nucléaires (DSIN) admettait publiquement avoir mesuré un taux de radioactivité anormal** sur des wagons suisses. Ceux-ci transportaient des déchets provenant de centrales nucléaires suisses, destinés au retraitement à l'usine de La Hague. Par la suite, la Société nationale de chemins de fer française a révélé des taux de contamination radioactive de 300 à 400 fois supérieurs aux normes de sécurité dans des wagons provenant de Suisse et d'Allemagne. Elle a décidé de stopper tout transport de déchets nucléaires. Suite à ces révélations, l'Office fédéral de l'énergie a décidé de suspendre toute autorisation pour le transport d'éléments combustibles irradiés tant que l'on ne connaîtrait pas les causes exactes de contamination. Bien que ces taux élevés n'aient à aucun moment mis en danger la santé physique de personnes, l'affaire a fortement secoué l'opinion publique et eu de nombreux échos auprès des médias. Le directeur de la DSN (Division de sécurité des installations nucléaires) suisse a assuré que les wagons étaient tous contrôlés avant leur départ et qu'ils n'étaient pas contaminés, il a supposé que la contamination s'était produite en cours de transport. Les centrales suisses ont supposé que l'eau qui recouvre les déchets lors de leur chargement avait pu contaminer les conteneurs. Le conseiller fédéral Moritz Leuenberger a ordonné une enquête interne à la DSN sur le fait, relaté par les médias, que des collaborateurs n'auraient pas informé le directeur des taux de contamination trop élevés. Il a également ordonné une enquête sur le rôle de la DSN lors du transport de déchets nucléaires en France. Le chef du DETEC a annoncé un renforcement de l'indépendance de la DSN. L'organisme sera détaché du contrôle direct de l'administration et intégré dans une future «Agence nationale de sécurité». Les producteurs suisses d'énergie nucléaire ont reconnu les dysfonctionnements et ont assuré pour l'avenir leur coopération avec les autorités dans la refonte du système de surveillance des transports. Les organisations antinucléaires ont réaffirmé leurs positions qui ont trouvé dans cette affaire un appui certain. Les choses se sont encore envenimées suite au dépôt d'une plainte d'antinucléaires français et anglais auprès du Ministère public de la Confédération contre les autorités nucléaires suisses dans leur ensemble. La plainte visait les dirigeants des quatre centrales nucléaires en cause, la DSN et les fonctionnaires de l'Office fédéral de l'énergie. L'enquête menée par les centrales nucléaires a révélé que, ces dernières années, 26 cas de conteneurs destinés à l'étranger avaient atteint des taux de radiation trop élevés, cinq cas avaient dépassé les valeurs limites, selon l'Association suisse pour l'énergie atomique.¹⁸

Alternativenergien

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 23.03.2005
PHILIPPE BERCLAZ

La Suisse et l'Italie ont trouvé une solution transitoire pour l'exportation d'électricité helvétique provenant d'énergies renouvelables. L'Italie a reconnu, de manière rétrospective jusqu'à la fin 2004, la **certification** faite par Swissgrid des quantités d'électricité issues d'énergies renouvelables produites et exportées.¹⁹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 17.09.2018
MARCO ACKERMANN

Bei einem **Arbeitsbesuch** im September 2018 trafen sich Bundesrätin Doris Leuthard und der deutsche Bundeswirtschaftsminister Peter Altmaier in Berlin, um gemeinsam über die Umsetzung des Pariser Klimaabkommens zu beraten. Im Zentrum der Gespräche standen die Verhandlungen zwischen der Schweiz und der EU über ein Stromabkommen, die langfristige Sicherstellung von und die Versorgung mit **erneuerbaren Energien** sowie der Schutz der Schweizer Wasserkraft angesichts des internationalen Preisdrucks. Als Ziel setzten sich die beiden Minister, bis Ende Jahr eine gemeinsame Energie- und Klima-Agenda auszuarbeiten.²⁰

1) Suisse et Vr, 4.6.91.

2) SHZ, 25.7.91; Express, 18.7.91; NZZ et JdG, 18.12.91.

3) FF, 1995, II, p. 48 s.; Presse des 11.6 et 19.12.94.

4) FF, 1995, IV, p. 1308 ss.

5) BO CE, 1995, p. 1236 ss.; BO CN, 1995, p. 2067 ss.; FF, 1995, III, p. 873 ss.

6) BO CE, 1996, p. 558 s.; BO CN, 1996, p. 59 ss.

7) BO CE, 1999, p. 949; BO CN, 1999, p. 2502; FF, 1999, IV, p. 4056 ss.

8) LT, 12.12.03 (collaboration).

9) Presse du 24.4.04

10) Bund und LT, 18.5.06; SGT, 22.11.06

11) NZZ, 14.5, 16.8 et 18.9.10.

12) NZZ, 11.1.11; AZ, 18.4.11, Lib., 20.4. et 10.5.11

13) Lib., 12.2.12; NZZ, 18.9.12; BZ, 8.10.12.

14) AZ, 7.9.13, TA, 28.9.13, NZZ, 2.10.13.

15) 24 Heures et JdG, 20.5.92; NQ, JdG et Suisse, 12.6, 20.6, 25.6 et 30.6.92.

16) BO CN, 1994, p. 2482 s.; Presse des 14.7, 4.8 et 27.9.94; NQ, 23.2.94; JdG, 25.3.94; 24 Heures, 4.10.94; SGT, 17.11.94; NZZ, 18.11.94.

17) NQ, 3.2.98.

18) Presse des 7.5, 8.5, 15.5, 19.5, 30.5 et 4.6.98; 24 Heures, 9.6.98; LT, 24.6.98; NZZ, 2.9.98.

19) LT, 23.3.05.

20) Medienmitteilung BFE vom 17.9.18